

# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

**Séance du 6 Janvier 2021**

**Date de convocation : 24 Décembre 2020**

**L'an deux mil vingt et un, le six janvier, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à huis clos à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- VEILLOT JULIE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD
- CAMON ISABELLE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

**Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :**

- BARBIER ROBIN
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- MARIE FLORENCE
- FELTRIN PIERRE donne pouvoir à DESBOURDES FRANCIS

A été désigné secrétaire : RAGOT CHANTAL

Demande de rajouter 1 sujet : Nomination des membres à la CLECT  
Accord du Conseil Municipal pour rajouter le sujet

---

Conseil Municipal du 6 Janvier 2021

**DCM 2021-01-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 Décembre 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Décembre 2020

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2021-01-001** : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021

**DCM 2021-01-002 : Syndicat Intercommunal Cavités 37 : adhésion de la Commune de Sazilly**

Vu les articles L.5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Sazilly du 22 Juin 2020 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal Cavités 37,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 25 Novembre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Commune de Sazilly au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2021-01-002** : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021

**DCM 2021-01-003 : Syndicat Intercommunal Cavités 37 : retrait de la Commune de Truyes**

Vu les articles L.5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Truyes du 9 Juin 2020 sollicitant son retrait du Syndicat Intercommunal Cavités 37,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 25 Novembre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le retrait de la Commune de Truyes du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

Conseil Municipal du 6 Janvier 2021

**DCM N° 2021-01-003** : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021

**DCM 2021-01-004 : Syndicat Intercommunal Cavités 37 : retrait de la Commune de La Guerche**

Vu les articles L.5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Guerche du 19 Juin 2020 sollicitant son retrait du Syndicat Intercommunal Cavités 37,  
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 25 Novembre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le retrait de la Commune de La Guerche du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2021-01-004** : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021

**DCM 2021-01-005 : Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SATESE 37 du 2 décembre 2019, modifiés par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> Avril 2020,  
Vu la délibération n° 2020-30 du SATESE 37, en date du 7 Décembre 2020, portant sur l'actualisation de ses statuts,  
Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,  
Attendu la lettre de consultation de Monsieur Le Président du SATESE 37, en date du 11 Décembre 2020,  
Entendu le rapport de Monsieur Le Maire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 7 Décembre 2020.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur Le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

Conseil Municipal du 6 Janvier 2021

**DCM N° 2021-01-005** : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021

**DCM 2021-01-006 : SIAEP de la Région de Saint-Epain : rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin d'exposer au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau, élaboré par le SIAEP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2021-01-006** : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021

Faire un recensement des personnes qui n'ont pas de raccordement à l'eau potable.  
Recensement des différents problèmes.

**DCM 2021-01-007 : Remboursement Madame Delafond-Caillé Charlotte achat de guirlandes de Noël**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un achat de guirlandes de Noël effectué par Madame Delafond-Caillé Charlotte (1<sup>ère</sup> Adjointe)

Madame Delafond-Caillé Charlotte à réglé directement par carte bancaire. Montant de la facture : 41.66 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de rembourser 41.66 euros à Madame Delafond-Caillé Charlotte.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à émettre un mandat au nom de Madame Delafond-Caillé Charlotte pour un montant de 41.66 euros TTC.

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2021-01-007** : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** le Code pratique de la commande publique,

**Vu** les articles L.2113-6, 7 et 8 du code pratique de la commande publique,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réaliser en 2021 des travaux de voirie,

**Considérant** que d'autres communes vont également procéder à des travaux de voirie,

**Considérant** que la mutualisation des besoins permettrait d'obtenir un effet de volume avec des conditions financières plus avantageuses,

**Considérant** qu'il est possible de rationaliser et d'optimiser les coûts en créant un groupement de commandes avec les autres communes,

**Considérant** qu'il est également possible de bénéficier des compétences juridiques des services de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne en ce qui concerne l'élaboration d'une procédure unique de marché public de travaux, en signant une convention de prestations,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **Décide** de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- **Désigne** la Commune de CHEZELLES, représentée par son maire, M. Christian PIMBERT comme coordonnateur du groupement
- **Dit** que la procédure choisie est celle du marché de travaux à procédure adaptée, avec possibilité de négociation
- **Dit** que la commission d'analyse et de choix des offres sera composée du Maire de chaque Commune (ou de son représentant) et présidée par le coordonnateur du groupement
- **Dit** que chaque Commune signera avec l'entreprise retenue l'acte d'engagement relatif aux travaux qui la concernent
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie 2021
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat qui sera retenu par la commission de choix des offres prévue dans l'article 4 de la convention de groupement de commandes
- **Autorise** le coordonnateur du groupement à signer une convention à titre gratuit avec la Communauté de communes Touraine Val de Vienne pour des prestations d'appui juridique (élaboration du marché public et rédaction des pièces constitutives du marché)

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2021-01-008 : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021**

---

Conseil Municipal du 6 Janvier 2021

**DCM 2021-01-009 : Nomination des membres à la CLECT**

Monsieur le Maire explique le rôle de la CLECT : Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale, (la CCTVV) et les Communes membres une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour but d'évaluer les transferts de charges qui s'opèrent entre les Communes et la Communauté de Communes dans le cadre des prises de compétences. A chaque nouvelle prise de compétence par la CCTVV, les recettes et les dépenses relatives à cette compétence sont listées dans un rapport. Il établit les attributions de compensation.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des Communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant (et suppléant).

A la suite du renouvellement des conseils municipaux et des délégués communautaires, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de pouvoir siéger à cette commission chaque fois que celle-ci se réunit.

Monsieur le Maire se propose comme délégué titulaire et demande à Madame Delafond-Caillé Charlotte, 1ère adjointe d'être la déléguée suppléante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **Désigne** Monsieur DESBOURDES Francis, comme délégué titulaire à la CLECT
- **Désigne** Madame Delafond-Caillé Charlotte, comme déléguée suppléante à la CLECT

**Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 1, Votants 11, Exprimés 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

<b>DCM N° 2021-01-009</b> : Publiée le : 8 Janvier 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 8 Janvier 2021
---

**Desbourdes Francis :**

Recensement de la population : 605 habitants

Voiture à coté de la Boulangerie : dossier en cours

Projet graph fresque : Devis Monsieur Plume : 5 205 euros TTC (aide de 1000 euros du département et aide de l'Association des Vignerons). Concertation sur le projet avec 2-3 membres du conseil et 2-3 membres de l'Association des Vignerons.

Commission pour présenter un projet : Delafond-Caillé Charlotte, Camon Isabelle, Molisson Stéphanie, Tranchant David, Desbourdes Francis, Veillot Julie. Voir avec l'Association des Vignerons pour connaître les noms des participants à cette commission.

Parcelle de terre sur le bord de la Vienne ZW N° 54 – Proposition de rachat par le Conseil Départemental. Pas de proposition de prix pour l'instant. Accord du Conseil Municipal.

**Delafond-Caillé Charlotte :** Préparation d'un tableau pour une distribution des documents pour les habitants.

Les Petites Roches : signalisation. Intervention du STA. Revoir la signalisation qui n'est pas réglementaire. Retirer le dos-d'âne et les 2 panneaux.

Proposition : fermeture de la voie communale en haut ou en bas. Proposition d'une rencontre avec les habitants de ce lieu-dit.

**Molisson Stéphanie :** Site internet – Continuité de la création. Enumération des différentes pages du site. Trame lettre d'information (devis 125 euros).

Bilan annuel de la Commune – Préparation et distribution fin Janvier.

Projet a réalisé avec l'école : réalisation de cartes de vœux (1 ou 2) par les enfants. Projet à voir vers le mois de Juin avec les directrices d'école.

**Navatte Marc-Olivier :** Remerciement des familles pour la distribution des livres.

Nouvel habitant au logement 2 Rue de L'Eglise : Monsieur Voisin Tristan.

Bail de la Cave Communale. Revoir la participation des charges et des différents petits travaux.

Revoir le dossier avec l'Association des Vignerons. Intervention de Monsieur Navatte et Madame Delafond-Caillé Charlotte pour faire une présentation du point de vue de la Mairie.

Supporte les charges et à l'inverse la Commune versera une subvention. Clarification.

**Tranchant David :** Réunion avec le Syndicat de la Manse – validation du projet territorial de La Brousse.

**Ragot Chantal :** Rénovation de la salle des fêtes : dossier à mettre en place.

**Veillot Julie :** Exposition des toiles de Pussifolies sur la Commune (environ 90 euros les 2 toiles). Exposition d'Avril à Octobre. Accord du Conseil Municipal.

**Caillé Pierre-Edouard :** Pas de nouvelle pour l'abattage des peupliers.

**Camon Isabelle** : Réunion avec le SMICTOM. L'incinérateur va fermer en 2025. Projet d'un nouvel incinérateur.

Retrait des décorations de Noël la semaine prochaine (semaine du 2). Arrêt des illuminations dimanche 10 Janvier 2021

Projet pour Pâques de faire une chasse aux œufs pour les enfants. Mettre dans la prochaine lettre.

**Navatte Florence** : Visio avec la CCTVV sur la partie logement insalubre.

**Blanchard Charline** : Distribution des colis pour les anciens : bon retour. C'est peut-être une idée à conserver.

**SEANCE LEVEE A 20h35**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 3 Février 2021 à 18h30**

---

Conseil Municipal du 6 Janvier 2021